

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 13/12/2010

Présents : M. : FEIPPEL - KAZMIERCZAK – MASSON – HAGEN - BREME - WEHR
DELION.
Mmes : INGHINGOLO- OESTREICHER – HEMMER

Absent avec excuse : Néant.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **émet**, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de subvention émise par l'AREMIG de Nancy au titre de l'année 2011.
- **décide**, à l'unanimité, l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à l'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Le point N°3 concernant le panneau d'indication de vitesse est reporté au prochain conseil.
Il est décidé de prendre contact avec les communes d'EV RANGE et HAGEN pour un éventuel achat en commun de ce matériel. D'autre part, Patrick BREME propose de se renseigner sur les tarifs de location de ce panneau.

Le point N°4 concernant la réhabilitation du logement communal concernant l'avenant « isolation combles » est également reporté car le devis n'a pas été envoyé à temps en Mairie.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 17/12/2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 17/12/2010
Le Maire
Viviane WINTERRATH